



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 20 décembre 2018
à 20h30**

Membres présents : BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, VENET Anne-Marie.

Membres excusés : ALVERGNAS Jean Marc, FAURE Ludovic, PROTIERE Fabien.

Secrétaire de séance : GRAEL Richard.

ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée F523, d'une superficie de 12 727 m² adjacente au stade de la gare, depuis 2008. Cette parcelle a été mise en réserve au PLU en 2014. Elle est classée en zone Ue d'équipements. Cette acquisition foncière servira de réserve pour d'éventuels projets d'aménagements de terrain de foot d'entraînement (de jeux de boules lyonnaises dans la mesure où une demande d'une association Meysarde sera exprimé – évoqué hors conseil) et sportifs futurs. Il précise qu'une convention d'occupation devra être conclue avec l'ESAT de la Goutte d'Or, ancien fermier de la parcelle, pour l'enseigne existante en bord de la RD71, et pour le petit parking situé près du complexe de stockage/cuisine appartenant à celui-ci. Monsieur le Maire rappelle les bons rapports toujours entretenus avec l'ESAT. En contrepartie, l'ESAT se charge d'entretenir les arbres et arbustes conservés par la commune sur cette parcelle, ainsi que le cheminement piéton bordant tout le tour du tènement. Il dit que l'entretien de la parcelle sera réalisé par le fermier possédant les parcelles contiguës. Cette charge sera formalisée sous forme de bail avec des conditions permettant de réaliser les aménagements futurs.

Le conseil municipal approuve à 13 voix pour, 1 abstention cette acquisition dont le prix de vente est de 28 0000 €.

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Monsieur le Maire rappelle la mise en place d'un réseau des bibliothèques commun aux 32 communes de la communauté de communes. Cette mutualisation de moyens permet d'élargir l'offre et le nombre d'adhérents. La carte d'adhérent est désormais valable dans les 32 communes et le réseau internet permet la réservation et la prolongation d'ouvrages. Le conseil

municipal accepte à l'unanimité de valider le règlement intérieur de fonctionnement du réseau.

DEMANDES DE TARIF SPECIAL POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire dit que l'association des Handicapés des Monts du Lyonnais organise un repas le samedi 23 novembre 2019 et souhaite louer la salle polyvalente. Le conseil municipal approuve à l'unanimité et propose une mise à disposition gratuite.

Il dit aussi que l'association La FABRIK accueille en résidence une compagnie et souhaite proposer leur spectacle « D'une ligne à l'autre » à Meys aux enfants des écoles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et propose une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente.

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR PRINCIPAL

Monsieur le Maire dit que l'indemnité de conseil du receveur principal se monte à 412.44 € brut et l'indemnité de budget à 45,73 € brut. Il propose de fixer les indemnités à 100 %.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

RENOUVELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC SB2I

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de maintenance informatique de la mairie, de la bibliothèque et de l'école, un contrat de service est signé chaque année avec une société d'informatique. Monsieur le Maire propose de renouveler pour 2019 le contrat avec la société SB2I. Le montant du contrat est de 787.79 euros TTC. Monsieur le Maire dit également que le poste informatique de la mairie doit être changé rapidement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION RELATIVE AU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2017

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 juin 2018 concernant la demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2017 pour la création d'un cheminement doux pour les cyclistes et les piétons. Monsieur le Président du Conseil Départemental du Rhône a décidé d'accorder à la commune de Meys une subvention de 29 88 € dans le cadre de la répartition du produit 2017 des amendes de police relatives à la sécurité routière. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de confirmer l'engagement de la commune et d'accepter la subvention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION RELATIVE AU DSIL POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de logements locatifs à caractère social et l'aménagement des abords de ces logements au sein de l'écoquartier. Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a demandé une subvention dans le cadre du DSIL qui s'inscrit dans le contrat de ruralité de la communauté de communes des Monts du Lyonnais, sur le volet thématique « renforcer la mobilité, la transition énergétique et la cohésion sociale ». La demande de subvention avait été refusée en premier lieu par la commission de validation des subventions DSIL, à laquelle participent les représentants de l'état. Après avoir demandé l'intervention du Président du conseil départemental et argumenté sur l'incohérence de cette décision par rapport aux demandes de constructions de logements sociaux et de la mise en œuvre d'écoquartiers sur toute la France par les ministères, Le montant de la subvention accordée par l'Etat est de 60 000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette subvention.

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION RELATIVE A L'APPEL A PROJET DU DEPARTEMENT POUR 2018

Le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat triennal avec le Département du Rhône a été remplacé par des appels à projets. Le dispositif s'appelle le PACTE, le "Partenariat avec les collectivités de notre territoire". Le conseil municipal a présenté un dossier pour l'aménagement des abords des logements OPAC du Rhône. La subvention accordée par le Département est de 100 000€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

RENOUVELEMENT DE L'AVENANT POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE DE LA MJ A L'ASSOCIATION MEYSRISTEME

Monsieur le Maire rappelle que l'association MEYSRISTEME fait l'objet d'une mise à disposition d'un bâtiment communal dans le cadre des activités de l'association. Cette mise à disposition s'accompagne d'obligations des deux parties et de conditions financières. Monsieur le Maire propose de renouveler l'avenant et d'ajouter une tacite reconduction. Il propose également d'ajouter une clause stipulant que cette salle à caractère communal est réservée aux adhérents et ne peut pas être privatisée lors de soirées.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conformément aux prescriptions votées en début de mandat, le conseil municipal décide :

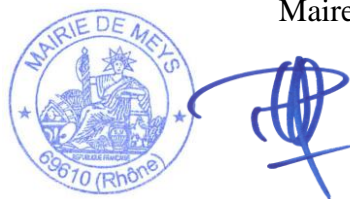
- De ne pas subventionner le Collège RAOUL FOLLEREAU et le Lycée agricole de RESSINS.

QUESTIONS DIVERSES :

-Remerciement des membres du CCAS aux jeunes qui ont participé à la distribution des colis.

Philippe GARNIER

Maire



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 janvier 2019 à 20h30.